



CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE  
12 LOGEMENTS ET 1 LOCAL TERTIAIRE

Rue du Marais  
à MAGNY sur TILLE (21)

## **NOTICE DESCRIPTIVE**

(application de l'article 18 du décret n°67-116 6 du 22 décembre 1967)  
(arrêté du 10 mai 1968 – J.O. du 29 juin 1968 – Equipement et Logement)

### *Présentation générale*

1. Caractéristiques techniques générales de l'immeuble
2. Locaux privatifs et leurs équipements
3. Annexes privatives
4. Parties communes intérieures à l'immeuble
5. Equipements généraux de l'immeuble
6. Parties communes extérieures à l'immeuble et leurs équipements
7. Contrôle et divers

## PRESENTATION GENERALE

Sur un terrain d'une surface de 1.246 m<sup>2</sup> cadastré section AB parcelle n° 1135 sis rue du Marais à MAGNY sur TILLE ; la société COOP HABITAT BOURGOGNE a entrepris la construction d'un immeuble collectif comprenant :

- **Au rez-de-chaussée :**  
Une partie habitable surélevée pour répondre aux prescriptions de la zone « aléa inondation » identifiée au PLUI HD ; comprenant : hall d'entrée, circulations communes et local tertiaire divisible en 2.  
Catégorie du local tertiaire : établissement de 5<sup>ème</sup> catégorie sans locaux à sommeil ; effectif et type soumis à déclaration du propriétaire.  
Une partie non surélevée comprenant : 13 stationnements couverts, locaux 2 roues et poubelles
- **En étages** desservis par ascenseur, escaliers et circulations communs :  
1<sup>er</sup> étage : 7 appartements numérotés 101 à 107 avec balcon ou terrasse  
2 celliers numérotés 01 et 02  
Attique : 5 appartements numérotés 201 à 205 avec terrasse
- **En extérieurs :** espaces verts, circulations piétonnes et stationnements véhicules ; infiltration des eaux pluviales à la parcelle.

Les circulations piétonnes en rez-de-chaussée seront conformes aux arrêtés relatifs à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite en vigueur à la date de dépôt de la demande de Permis de Construire.

La construction du présent immeuble a été autorisée par PC n° 021 370 21 R0024 déposé le 20/12/2021 et délivré le 17/05/2022.

## 1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

### NOTA :

*L'épaisseur des murs et planchers est déterminée par le bureau d'étude structure en fonction des résultats de l'étude de sol, et dans le respect de la réglementation acoustique en vigueur.*

*L'épaisseur et la nature des isolants thermiques sont déterminées par le bureau d'étude thermique, afin de remplir les exigences de la Réglementation Thermique 2012 (RT2012). Les isolants décrits ci-après sont susceptibles d'être remplacés par d'autres matériaux à propriétés thermiques et/ou acoustiques équivalentes.*

### 1.1 INFRASTRUCTURE

*Les dimensions des éléments d'infrastructure seront déterminées par le bureau d'études d'exécution de structure, et validées par le bureau de contrôle.*

#### 1.1.1 Fouilles :

Après décapage et stockage de la terre végétale, le terrassement sera exécuté en pleine masse et en tranchées pour permettre la réalisation de l'infrastructure. Les terres non utilisées en remblais seront évacuées.

#### 1.1.2 Fondations :

Le bâtiment sera fondé sur le bon sol. Selon le résultat de la campagne de reconnaissance des sols, les fondations seront réalisées par semelles isolées ou filantes.

Mise en place d'un drainage périphérique.

### 1.2 MURS ET OSSATURE

*Les dimensions des éléments de structure seront déterminées par le bureau d'études d'exécution de structure, et validées par le bureau de contrôle.*

#### 1.2.1 Murs de façades :

Les murs de façades, les allèges, les trumeaux et les encadrements de baies en élévation seront réalisés suivant l'étude de structure en :

- poteaux béton armé
- voiles bétons armés coulés en place ou préfabriqués, localisation suivant plans

Suivant les résultats de l'étude thermique :

Les murs de façade en contact avec l'extérieur des : logements, local tertiaire, local vélo arrière, hall d'entrée et circulations communes closes recevront un complexe isolant disposé à l'intérieur, de type Doublissimo Performance des établissements Placo ou équivalent.

Conformément au Permis de Construire délivré, les façades seront revêtues : *localisation suivant plans* :

- Au RDC :**
- . Claustras bois à claire-voie type douglas ou équivalent (*stationnements couverts et paliers d'accès au local tertiaire*)
  - . Parement pierre type Comblanchien ou équivalent (*sur rue et sur stationnements aériens*)
  - . Enduit RPE ou peinture sur les autres élévations, compris traitement du joint de dilatation.
- Etages :**
- . Bardage bois type douglas ou équivalent (*1<sup>er</sup> étage au droit de la circulation commune et 2<sup>ème</sup> étage au droit des toitures bacs acier*)
  - . Enduit RPE ou peinture sur les autres élévations

### 1.2.2 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends) :

Les murs porteurs à l'intérieur des locaux seront réalisés suivant l'étude de structure en béton armé coulés en place ou préfabriqués, isolés si nécessaire conformément aux résultats de l'étude thermique et aux plans.

### 1.2.3 Murs ou cloisons séparatifs :

#### 1.2.3.1 Entre locaux privatifs contigus :

- Les murs séparatifs entre logements seront réalisés en béton armé coulés en place ou préfabriqués suivant étude de structure et exigences acoustiques intérieures, avec finition par enduit pelliculaire dans les logements.
- Le mur séparatif entre les celliers du 1<sup>er</sup> étage sera réalisé en carreaux de plâtre laissés bruts.

#### 1.2.3.2 Entre locaux privatifs et autres locaux (escalier, ascenseur, hall et locaux divers) :

Les murs séparatifs entre circulations communes et logements seront réalisés en béton armé coulés en place ou préfabriqués suivant étude de structure, avec finition par enduit pelliculaire (*hors cage d'escalier*).

Les murs séparatifs entre circulations communes et celliers au 1<sup>er</sup> étage seront réalisés en carreaux de plâtre laissés bruts.

## 1.3 PLANCHERS

---

*Les dimensions des éléments de structure seront déterminées par le bureau d'études d'exécution de structure, et validées par le bureau de contrôle.*

*Un joint de dilatation sera mis en œuvre en parties communes suivant prescriptions de l'étude structure.*

### 1.3.1 Plancher bas du rez-de-chaussée :

#### 1.3.1.1 Dallage des locaux clos à RDC :

Le dallage sur terre-plein du local tertiaire et des parties communes closes sera réalisé en béton armé suivant étude structure.

Dans le hall d'entrée et la circulation commune ; ce plancher comprendra un ravaillage et une chape sur isolant thermique de type Thane Sol des établissements Knauf ou équivalent

Dans les locaux vélos et le local poubelles ; ce plancher comprendra une chape sur isolant phonique de type Trami-Chape des établissements Tramico ou équivalent.

La dalle du local tertiaire sera laissée brute, avec réserve de sol de 19cm environ (*hors isolant, chape, ravaillage et revêtement de sol à la charge de l'acquéreur*).

#### 1.3.1.2 Autres dallages à RDC :

- Le dallage porté des paliers extérieurs d'accès au local tertiaire et de la rampe d'accès au hall d'entrée de l'immeuble sera réalisé en béton armé coulé en place ou préfabriqué suivant étude structure.
- Finition brute pour la rampe d'accès au hall d'entrée et les paliers extérieurs d'accès au local tertiaire.

### 1.3.2 Planchers sur étages courants :

*Mise en place de rupteurs thermiques sur les nez de dalles des planchers hauts (Localisation suivant prescriptions de l'étude thermique).*

#### 1.3.2.1 Plancher haut du RDC :

Le plancher haut du RDC sera constitué de dalles pleines en béton armé fabriquées traditionnellement ou au moyen de prédalles suivant étude structure.

Ce plancher recevra en sous-face :

- Au droit des stationnements couverts, des locaux vélos et du local poubelles ainsi que du local tertiaire : un flocage isolant type Isotherm des établissements Eurisol ou équivalent.

- Au droit du hall d'entrée et de la circulation commune intérieure : un isolant type laine de verre IBR des établissements Isover ou équivalent dans le hall d'entrée et la circulation.

- Au droit des espaces extérieurs couverts (*palier et rampe d'accès à l'immeuble, espace central en béton désactivé*) : un isolant de type Fibra Ultra des établissements Knauf ou équivalent.

Dans les parties habitables du 1<sup>er</sup> étage, une chape avec interposition d'un résilient phonique de type Tramichape des établissements Tramico ou équivalent sera mise en œuvre.

#### **1.3.2.2 Plancher haut du 1<sup>er</sup> étage :**

Le plancher haut du R+1 sera constitué d'une dalle pleine en béton armé fabriquée traditionnellement ou au moyen de prédalles.

Ce plancher recevra ; dans les parties habitables :

- Une chape avec interposition d'un résilient phonique de type Tramichape des établissements Tramico ou équivalent

- Une finition par enduit pelliculaire en plafond dans les logements.

#### **1.3.3 Planchers des toitures-terrasses sur locaux chauffés :**

Les planchers des toitures-terrasses situées au-dessus des logements seront constitués d'une dalle pleine en béton armé, fabriquée traditionnellement ou au moyen de prédalles, avec finition par enduit pelliculaire en plafond.

#### **1.3.4 Plancher de la toiture-terrasse végétalisée au 1<sup>er</sup> étage :**

Le plancher de la toiture-terrasse végétalisée du 1<sup>er</sup> étage sera constitué d'une dalle pleine en béton armé fabriquée traditionnellement ou au moyen de prédalles.

---

### **1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION**

---

*Le local tertiaire sera livré sans cloisons de distributions intérieures, à la charge de l'acquéreur.*

#### **1.4.1 Entre pièces principales :**

Les cloisons de distribution des logements seront en plaques de plâtre sur âme multicellulaire de type Placopan des établissements Placo ou équivalent.

#### **1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service :**

Les cloisons de distribution seront de même nature que celles posées entre pièces principales.

Dans les celliers, les salles d'eau et de bain, le parement de la cloison sera en plaques hydrofuges. Dans ces pièces, en conformité avec les règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, certaines cloisons seront démontables *localisation suivant plan*.

---

### **1.5 ESCALIERS**

---

L'escalier intérieur d'accès aux logements en étages sera en béton armé préfabriqué ou coulé en place. Il sera désolidarisé de la structure porteuse.

L'escalier extérieur d'accès au hall de la résidence sera en béton armé préfabriqué ou coulés en place, finition brute.

Les escaliers des accès aux paliers extérieurs du local tertiaire seront en béton armé préfabriqué ou coulés en place, finition brute.

---

### **1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION**

---

#### **1.6.1 Désenfumage des circulations verticales de l'immeuble :**

Lanterneau de désenfumage et d'accès en toiture-terrasse au dernier étage dans la cage d'escalier.

#### **1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble :**

Des conduits en gaine rigide ou souple seront prévus pour assurer la ventilation des logements en gaines techniques cloisonnées ou en soffites. Ils seront reliés à l'extracteur en toiture-terrasse assurant la ventilation mécanique contrôlée des logements.

#### **1.6.3 Conduits de fumée de chaudières individuelles :**

Les produits de combustion des chaudières individuelles gaz des logements seront évacués par ventouse horizontale ou verticale individuelle, sortie en façade ou en toiture du bâtiment.

## 1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

---

### 1.7.1 Chutes d'eaux pluviales : *Sans objet, descentes extérieures*

### 1.7.2 Chutes d'eaux usées – eaux vannes :

Les chutes d'eaux usées – eaux vannes seront en PVC ; séparatives ou uniques, situées en gaine technique des logements. Elles recevront les branchements d'évacuation des appareils sanitaires et seront raccordées au réseau public.

### 1.7.3 Canalisations sous dallage :

Canalisations sous dallage du Rez-de-chaussée : réseaux étanches en PVC rigide.

### 1.7.4 Branchements aux égouts :

Le réseau eaux usées - eaux vannes sera étanche en PVC rigide et raccordé sur le réseau public. Les eaux pluviales seront infiltrées à la parcelle par bassins aériens végétalisés, canalisation PVC enterrée sous espaces verts, drains sous stationnements aériens végétalisés et rétention sous rampe d'accès au parking couvert.

## 1.8 TOITURES

---

### 1.8.1 Charpente, couverture et accessoires :

Sur une partie des séjours des logements 201, 202 et 205 (*localisation suivant plans*) : charpentes bois lamellé collé ; section des bois suivant calcul et accord du bureau de contrôle.

Couverture monopente en bacs aciers ; isolée suite étude thermique par complexe type Efigreen des établissements Soprema ou équivalent avec pare-vapeur.

Compris bandes d'égout et habillages de rives en acier ; mise en œuvre d'un pare-pluie sous toiture et chevêtres pour éventuelles sorties diverses en toiture.

Gouttières et descentes en zinc.

### 1.8.2 Combles :

*Localisation suivant plans, au-dessus du séjour du logement 201 :*

Isolation par laine de roche type IBR des établissements Isover ou équivalent.

### 1.8.3 Etanchéité et accessoires :

#### 1.8.3.1 Toitures terrasses étanchées accessibles des logements :

- Etanchéité multicouche isolée avec protection par dalles sur plots type Arcadia des établissements Birkenmeir ou équivalent :

. Pare-vapeur

. Isolant thermique type Efigreen Duo+ des établissements Soprema ou équivalent (*terrasses des logements du 2<sup>ème</sup> étage situées au-dessus de parties habitables uniquement*)

. Etanchéité des établissements Soprema ou équivalent

- Relevés d'étanchéité ; solin

- Evacuation des eaux pluviales par naissances eaux pluviales verticales et/ou horizontales

- Boîtes à eaux et descentes EP extérieures en zinc ; trop-plein.

#### 1.8.3.2 Toiture terrasse étanchée inaccessible au 1<sup>er</sup> étage :

- Etanchéité multicouche isolée avec protection par végétalisation :

. Pare-vapeur

. Isolant thermique type Efigreen Duo+ des établissements Soprema ou équivalent

. Etanchéité des établissements Soprema ou équivalent

- Relevés d'étanchéité ; solin

- Evacuation des eaux pluviales par naissances eaux pluviales verticales et/ou horizontales

- Boîtes à eaux et descentes EP extérieures en zinc ; trop-plein

- Couvertines en métal laqué sur acrotère.

#### 1.8.3.3 Toiture-terrasse étanchée inaccessible au dernier étage :

- Etanchéité multicouche isolée avec protection gravillonnée :

. Pare-vapeur

. Isolant thermique type Efigreen Duo+ des établissements Soprema ou équivalent

. Etanchéité des établissements Soprema ou équivalent

- Relevés d'étanchéité ; solin

- Evacuation des eaux pluviales par naissance eaux pluviales verticales et/ou horizontales

- Boîte à eaux et descente EP extérieures en zinc ; trop-plein

- Couvertines en métal laqué sur acrotère.

#### 1.8.3.4 Edicule de l'ascenseur :

Etanchéité multicouche isolée autoprotégée :

- . Pare-vapeur
- . Isolant thermique type Efigreen Duo des établissements Effisol ou équivalent
- . Etanchéité des établissements Soprema ou équivalent

#### 1.8.4 Souches de cheminées, ventilations et conduits divers :

Compris tous accessoires en toiture pour sorties des VMC, ventilations de chutes, ventilation haute de la gaine gaz commune, sorties des ventouses d'évacuation des chaudières individuelles gaz des logements.

## 2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

### 2.1 SOLS ET PLINTHES

#### **LOCAL TERTIAIRE livré BRUT, sans revêtement de sols**

##### **LOGEMENTS :**

A chaque changement de nature de revêtement de sol sera posé un profilé d'arrêt ou une barre de seuil compensée ou non.

##### **2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales compris entrées et dégagements :**

- L'ensemble des pièces principales (à l'exception des chambres et placard attenants) sera revêtu d'un carrelage grès émaillé pose collée sur chape dimension 45 x 45 cm des établissements France Alpha ou équivalent, avec plinthes carrelées assorties ; coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

- Les chambres et placards attenants seront revêtus d'un parquet stratifié type Sénator des établissements Balterio ou équivalent avec plinthes assorties au choix dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

##### **2.1.2 Sols et plinthes des pièces de service :**

Les WC, celliers et salles d'eaux seront revêtus d'un carrelage grès émaillé pose collée sur chape dimension 45 x 45 cm des établissements France Alpha ou équivalent, avec plinthes carrelées assorties ; coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

##### **2.1.3 Sols des balcons et terrasses : Décrits au poste 3. Annexes privatives**

### 2.2 REVETEMENTS MURAUX

(autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)

#### **LOCAL TERTIAIRE livré BRUT, sans revêtements muraux**

##### **LOGEMENTS :**

##### **2.2.1 Revêtements muraux pièces de service :**

Dans les salles d'eaux, toute hauteur au droit du receveur de douche ou de la baignoire : pose de faïences murales collées format rectangulaire des établissements Daytona ou équivalent ; coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

##### **2.2.2 Revêtements muraux dans autres pièces : Décrits au poste 2.8 Peintures, papiers, tentures**

### 2.3 PLAFONDS (sauf peintures, tentures)

#### **LOCAL TERTIAIRE livré BRUT, avec flochage thermique en plafond**

##### **LOGEMENTS :**

##### **2.3.1 Faux-plafonds :**

###### **2.3.1.1 Logement 201 :**

Faux-plafond sur ossature et jouées en plaques de plâtre type Placostil des établissements Placoplatre ou équivalent sur une partie du séjour / cuisine (localisation suivant plans)

### 2.3.1.2 Logements 202 et 205 :

Plafond cathédrale sur une partie du séjour (localisation suivant plans) :

- . Plafond en panneaux CLT (bois lamellé-collé)
- . Jouées en plaques de plâtre type Placostil des établissements Placoplatre ou équivalent

*Autres plafonds : dalle béton enduite.*

*Finition décrite aux postes 2.8 Peintures, papiers, tentures et 3. Annexes privatives.*

### 2.3.2 Soffites :

Ponctuellement (*localisation suivant plans*) :

Soffite en plafond pour habillage de réseaux déviés : en plaques de plâtre type Placostil des établissements Placoplatre ou équivalent

*Finition décrite aux postes 2.8 Peintures, papiers, tentures et 3. Annexes privatives*

---

## 2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

### 2.4.1 Menuiseries extérieures PVC :

Fenêtres ou portes fenêtres en PVC gris clair suivant plans :

- Ouvrant à la française (OF)
- Oscillo-battant (OB) : Pour l'éventuelle fenêtre des cuisines
- Châssis fixes (F) : Sur les grandes baies des séjours compris traverse horizontale  
En allège de certaines fenêtres (all.)
- Ouvrants à soufflet : En partie haute des séjours cathédrale des logements 202 et 205 (*ouverture à commande électrique*)

Les châssis seront équipés de double vitrage isolant assurant les isolations acoustiques et thermiques réglementaires (*vitrages 4/16/4 à lame argon*).

### 2.4.2 Menuiseries extérieures Aluminium : logement 105

Fenêtres en Aluminium gris clair dans le séjour suivant plans :

- Ouvrant à la française (OF)
- Châssis fixes (F) : . sur les grandes baies des séjours compris traverse horizontale  
. en allège de certaines fenêtres (all.)

Les châssis seront équipés de double vitrage isolant assurant les isolations acoustiques et thermiques réglementaires (*vitrages 4/16/4 à lame argon*).

### 2.4.3 Portes extérieures : local tertiaire

Portes métalliques laquées type Athéna des établissements Malerba ou équivalent.

Elles seront équipées d'une garniture double, d'une serrure 3 points de sûreté A2P1\* et d'un cylindre européen des Etablissements Bricard ou équivalent sur organigramme.

---

## 2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTIONS ANTISOLAIRE

### 2.5.1 Sur menuiseries extérieures PVC :

Sur l'ensemble des baies, sauf éventuelles fenêtres des salles d'eau :

Volets roulants monoblocs à lame PVC, coffre isolé assurant les isolations acoustiques et thermiques réglementaires ; pose saillante en applique intérieure

Commande électrique par télécommande radio pour les volets roulants motorisés des séjours/cuisines ouvertes des logements ; commande manuelle par tringle oscillante pour les volets roulants des autres pièces.

**Logements 202 et 205 :** Commande électrique par télécommande radio de l'ensemble des volets roulants.

**Local tertiaire :** Commande manuelle par tringle oscillante pour l'ensemble des volets roulants.

### 2.5.2 Menuiseries extérieures Aluminium : logement 105

Store occultant extérieur à commande électrique sur les 2 fenêtres du séjour.

---

## 2.6 MENUISERIES INTERIEURES

**LOCAL TERTIAIRE livré BRUT, sans menuiseries intérieures à l'exception des portes palières**

### **LOGEMENTS :**

#### 2.6.1 Huisseries et bâtis :

Huisseries métalliques.

### 2.6.2 Portes intérieures :

Blocs portes intérieures isoplanes alvéolaires gravées à peindre de type Zen Fiber des établissements Malerba ou équivalent, dimensions suivant plans.

Elles seront équipées d'un ensemble de béquilles sur rosace de type Tempo Disco ou équivalent, avec clé pour les chambres ; avec condamnation à verrou pour les salles d'eau et WC.

### 2.6.3 Portes palières :

Les portes d'entrée des logements et du local tertiaire donnant sur les circulations communes intérieures seront de type Zen Fiber des établissements Malerba ou équivalent assurant les isolations acoustiques et thermiques réglementaires, dimensions suivant plans.

Finition stratifiée 2 faces, coloris au choix de l'Architecte.

Elles seront équipées d'une garniture double, d'une serrure 3 points de sûreté A2P1\* et d'un cylindre européen des Etablissements Bricard ou équivalent sur organigramme.

### 2.6.4 Portes de placards :

Portes de placard coulissantes ou pivotantes suivant la dimension (*emplacement suivant plans*) : portes de type Bâtiment Acier des établissements Sogal ou équivalent, coloris blanc veiné, profils en acier laqué, largeur suivant plans.

Portes toute hauteur, sauf éventuels placards situés au droit d'une retombée de poutre ou d'un soffite.

---

## 2.7 SERRURERIE – GARDE CORPS

---

### LOCAL TERTIAIRE :

Garde-corps métalliques au droit des paliers d'accès extérieurs.

### LOGEMENTS :

#### 2.7.1 Garde-corps et barres d'appui :

##### 2.7.1.1 Balcons du 1<sup>er</sup> étage :

Garde-corps métalliques avec tôle perforée.

##### 2.7.1.2 Terrasses de l'attique :

Garde-corps béton.

#### 2.7.2 Grilles de protection des baies : *Sans objet*

---

## 2.8 PEINTURES, PAPIERS, TENTURES

---

### LOCAL TERTIAIRE livré BRUT, sans finitions intérieures

### LOGEMENTS :

#### 2.8.1 Peintures extérieures et vernis : *Décrites au poste 3. Annexes privées*

#### 2.8.2 Peintures intérieures : *Les peintures seront de finition courante.*

##### 2.8.2.1 Sur menuiseries :

Sur les menuiseries bois et les huisseries métalliques de toutes les pièces : 2 couches de peinture.

##### 2.8.2.2 Sur murs :

Sur l'ensemble des murs des logements : 2 couches de peinture.

##### 2.8.2.3 Sur plafonds :

Sur l'ensemble des plafonds des logements (*sauf séjours cathédrale des logements 202 et 205*) : 2 couches de peinture blanche

##### 2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers :

Sur canalisations et tuyauteries apparentes : 2 couches de peinture.

### **LOCAL TERTIAIRE livré BRUT, sans équipements intérieurs à l'exception des suivants :**

- Eau froide : 2 alimentations laissées en attente
- Eaux usées/Eaux vannes : 2 évacuations laissées en attente
- Ventilation : 2 gaines en attente en façade Est (1 gaine au droit de chaque palier d'accès extérieur)
- Chauffage : Emplacements techniques sur paliers d'accès extérieurs sur rue et arrière pour pose ultérieure par l'acquéreur de groupes extérieurs de PAC.
- Electricité :
  - Puissance 2 x 12kVA
  - 2 platines pour compteur (fourni par ENEDIS) et disjoncteur de branchement
  - 2 visiophones avec moniteur couleur des établissements Urmet France ou équivalent.
  - 2 terres en attente
  - 4 DTIO fibre optique en attente
  - 2 badges Vigik ou équivalent pour accès au hall d'entrée commun à la résidence

### **EQUIPEMENT DES LOGEMENTS :**

#### **2.9.1 Equipements ménagers :**

##### **2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie :**

La cuisine ne sera pas équipée de bloc évier. Les canalisations seront laissées en attentes (arrivée d'eau chaude et d'eau froide, évacuation des eaux usées).

##### **2.9.1.2 Appareils et mobilier** Sans objet

#### **2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie :**

##### **2.9.2.1 Distribution d'eau froide :**

L'alimentation générale s'effectuera par colonne montante en tube PVC pression disposée dans la gaine technique palière. La distribution s'effectuera pour partie par canalisation PER sous fourreaux en dalle, et pour partie par canalisations apparentes en tube PER.

##### **2.9.2.2 Production et distribution d'eau chaude individuelle :**

La distribution s'effectuera pour partie par canalisation PER sous fourreaux en dalle et pour partie par canalisations apparentes en tube cuivre ou PER.

La production d'eau chaude individuelle sanitaire des logements sera réalisée par une chaudière gaz à condensation de marque Atlantic, modèle Naïa2 ou équivalent : Micro 25 pour les appartements T2 et T3 ; Micro 30 pour les appartements T4.

##### **2.9.2.3 Evacuations :**

Les évacuations seront réalisées en tube PVC apparents, raccordées aux chutes collectives.

##### **2.9.2.4 Distribution du gaz :**

L'alimentation générale s'effectuera depuis la colonne montante réalisée conformément aux prescriptions du concessionnaire.

L'alimentation des chaudières gaz des logements sera en cuivre. Il n'est pas prévu de robinet gaz pour le raccordement d'appareils de cuisson.

##### **2.9.2.5 Branchements en attente :**

Des alimentations et des évacuations seront prévues en attente dans les logements pour le lave-vaisselle et le lave-linge. (Localisation suivant plans)

##### **2.9.2.6 Appareils sanitaires :**

Tous les appareils sanitaires seront de couleur blanche. Suivant plans, les logements seront équipés :

###### WC :

Pack cuvette de WC au sol de type Ulysse établissements Porcher ou équivalent avec abattant.

###### Salles d'eau / de bains :

. Logements 102-103- 104 : Douche à l'italienne 90x120cm : carrelage anti-dérapant sur natte d'étanchéité.

. Logements 101-201-202-205: Baignoire 170x70cm, type Ulysse des établissements Porcher ou équivalent.

- . Autres logements : Receveur de douche extraplat encastré 90 x 120 cm, type Renova des établissements Geberit ou équivalent.
- . Ensemble des logements : Meuble sur pieds 80cm ou 120cm selon plans avec plan vasque moulé, tiroirs, miroir et luminaire ; type First II sur pieds des établissements Aquance ou équivalent.

#### **2.9.2.7 Robinetterie :**

##### Robinetterie des vasques :

Mitigeur monocommande à bec fixe : type Bauedgedes établissements Grohe ou équivalent.

##### Robinetterie des douches :

Mitigeur mural monocommande : type Bauedgedes établissements Grohe ou équivalent.

Set de douche : type Nouvelle Tempesta des établissements Grohe ou équivalent.

##### Robinetterie des baignoires :

Mitigeur monocommande : type Idéal Standard des établissements Grohe ou équivalent.

Set de douche : type Nouvelle Tempesta des établissements Grohe ou équivalent.

#### **2.9.2.8 Accessoires divers :**

Pour les logements équipés d'un receveur de douche encastré uniquement : paroi de douche coulissante type Divera des établissements Sanswiss.

### **2.9.3 Equipements électriques :**

#### **2.9.3.1 Type d'installation :**

L'installation électrique sera de type encastrée, avec pour origine le tableau d'abonné équipé d'un disjoncteur général, des coupe-circuits affectés et du comptage. L'ensemble sera placé dans une gaine technique (GTL) conforme à la NF C 15-100 en vigueur située dans l'entrée des logements ou à proximité immédiate.

#### **2.9.3.2 Puissance à desservir :**

La puissance à fournir sera de 6 à 9kW selon les logements et les calculs de puissance du bureau d'étude électricité.

#### **2.9.3.3 Equipement de chaque pièce :**

L'appareillage sera blanc, de type Odace des établissements Schneider ou équivalent.

Tous les circuits seront reliés à la prise de terre.

Les points d'éclairage en plafond et en applique seront équipés de dispositifs de connexion de luminaires (*ampoules non fournies*).

L'équipement de chaque pièce sera conforme à la norme NF C 15-100 en vigueur.

### **2.9.4 Chauffage, cheminées :**

#### **2.9.4.1 Type d'installation :**

L'installation de chauffage des logements sera de type chaudière gaz individuelle murale à condensation modèle Naïa2 des établissements Atlantic ou équivalent : Micro 25 pour les T2 et T3 ; Micro 30 pour les T4 (*localisation suivant plan*) ; thermostat d'ambiance programmable.

#### **2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces :**

Suivant la réglementation en vigueur, par une température extérieure minimale de -11°C, les pièces des appartements pourront être chauffées à +19°C en moyenne pour l'ensemble des pièces d'un logement.

#### **2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur :**

Le chauffage sera assuré : par des radiateurs blancs à eau chaude de type Panneau Compact des établissements Kermit ou équivalent ; puissance, nombre et position suivant étude thermique. Ces radiateurs seront équipés de robinets thermostatiques, à l'exception de ceux du séjour et des pièces ouvertes sur séjour. Dans les salles d'eau, le chauffage sera assuré par un-sèche-serviette à eau chaude blanc de type Alterna des établissements Primeo ou équivalent.

#### **2.9.4.4 Conduits de fumée :**

Les fumées de combustion des chaudières gaz seront évacuées par ventouse individuelle (*sortie verticale en toiture ou horizontale en façade*).

#### **2.9.4.5 Ventilation des logements :**

La ventilation des logements s'effectuera au moyen d'un groupe extracteur VMC simple flux hygro B situé en combles, de type EasyVec C4 Ultra 1500 des établissements ALDES ou équivalent.

Les bouches d'extractions seront disposées dans les pièces humides : cuisine, éventuel cellier, salles d'eau ou de bains et WC.

Les prises d'air frais seront disposées dans les chambres et le séjour et s'effectueront par des grilles incorporées soit en partie haute des menuiseries extérieures soit dans les coffres de volets roulants selon les exigences techniques.

Afin d'assurer la circulation de l'air dans les logements, les portes intérieures seront détalonnées suivant la réglementation en vigueur.

### 2.9.5 Equipement intérieur des placards et pièces de rangement :

#### 2.9.5.1 Placards :

Les placards ne disposeront pas d'aménagements intérieurs, à l'exception de celui éventuellement présent dans l'entrée des logements qui sera équipé d'une tringle et d'un rayonnage haut.

#### 2.9.5.2 Celliers : *Sans objet*

### 2.9.6 Equipements de télécommunications :

#### 2.9.6.1 Radio/TV :

Le bâtiment sera équipé d'une installation permettant de recevoir l'ensemble des chaînes de la TNT non cryptées. L'équipement en prises TV RJ45 sera conforme à la norme NF C 15-100.

#### 2.9.6.2 Téléphone :

Le bâtiment sera raccordé au réseau télécom.

Il pourra également être raccordé ultérieurement au réseau fibre optique s'il existe au droit de l'opération.

Les logements sont équipés en prises RJ 45 en nombre conforme à la norme NF C 15-100.

#### 2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble :

L'entrée dans le bâtiment se fait par la porte du hall d'entrée : à l'aide d'une platine (avec visiophone) des établissements Urmet France ou équivalent.

Les logements sont équipés d'un visiophone avec moniteur couleur des établissements Urmet France ou équivalent.

Pour les résidents, l'accès s'effectuera par badge Vigik ou équivalent.

## 3 ANNEXES PRIVATIVES

### 3.1 BALCONS DU 1<sup>ER</sup> ETAGE

Sol : Dalle béton brut  
Finition de la sous-face de la dalle béton : Peinture  
Gardes corps : Métalliques  
Equipements : Prise de courant étanche, applique LEDS commandée en simple allumage depuis l'intérieur du logement par interrupteur avec voyant.

### 3.2 TERRASSES ACCESSIBLES AUX 1<sup>ER</sup> ET 2<sup>EME</sup> étage

#### 3.2.1 Terrasses au 1<sup>er</sup> étage (logements 103 et 104) :

Sol : Dalles sur plots 50 x 50 cm type Arcadia des Ets Birkenmeir ou équivalent posées sur dalle béton étanchée,  
Gardes corps : Métalliques  
Equipements : Prise de courant étanche, applique LEDS commandée en simple allumage depuis l'intérieur du logement par interrupteur avec voyant.  
Claustra : Claustra bois type douglas ou équivalent ; localisation suivant plans et façades

#### 3.2.2 Terrasses au 2<sup>ème</sup> étage :

Sol : Dalles sur plots 50 x 50 cm type Arcadia des Ets Birkenmeir ou équivalent.  
Gardes corps : Béton avec couverture métallique laquée  
Equipements : Prise de courant étanche, applique LEDS commandée en simple allumage depuis l'intérieur du logement par interrupteur avec voyant.  
Robinet de puisage.  
Pare-vues bois en séparatif entre terrasses.

### 3.3 CELLIERS AU 1<sup>ER</sup> ETAGE

Murs : Mur béton brut et murs maçonnerie de carreaux de plâtre bruts.  
Sol : Dalle béton brute  
Porte : Peinte, serrure.  
Equipements : Point lumineux commandé en simple allumage et prise de courant.

## 3.4 PARKINGS COUVERTS

---

*L'éclairage des parkings couverts est assuré par des plafonniers commandés sur détection de présence ; reliés aux services généraux du bâtiment.*

### 3.4.1 Sols :

Enrobé, délimitation par marquage peinture des places de parking.

### 3.4.2 Pré-équipement pour IRVE :

Pré-équipement pour Installation de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) : le parc de stationnement couvert comprendra les dispositions suivantes, en conformité avec le décret et l'arrêté du 23 décembre 2020 auxquels le présent immeuble est soumis :

. Un fourreau aiguillé sera amené au droit de chaque place de stationnement ; depuis les services généraux de l'immeuble.

. Le raccordement au réseau public sera dimensionné en prenant en compte une puissance additionnelle de 15 kVA réservée aux IRVE pour l'ensemble des stationnements couverts et aériens.

## 4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

---

*Les parties communes intérieures de l'immeuble neuf seront conformes à la réglementation applicable en matière d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.).*

*Ces parties communes intérieures à l'immeuble seront non chauffées.*

### 4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

---

#### 4.1.1 Sols :

Carrelage grès émaillé pose collée sur chape des établissements France Alpha ou équivalent, avec plinthes carrelées assorties ; dimensions et coloris au choix de l'architecte.

Tapis d'entrée de type Top Clean Trend des établissements Geggus ou équivalent.

#### 4.1.2 Parois :

Revêtement mural vinyle des établissement Muraspect ou équivalent, motif et teinte au choix de l'architecte.

#### 4.1.3 Plafonds :

Faux-plafond type Gyptone des établissements Placo ou équivalent.

#### 4.1.4 Eléments de décoration :

Miroir.

#### 4.1.5 Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble :

L'ensemble menuisé d'entrée sur rue sera composé d'un ensemble aluminium vitré ; compris vitrophanie. Les commandes et contrôle d'accès sont décrit à l'article 2.8.6.3.

#### 4.1.6 Porte intérieure :

Ensemble aluminium vitré : équipée d'un ferme porte.

#### 4.1.7 Boîte aux lettres :

Boîtes aux lettres modèle Courriel des établissements Rentz ou équivalent, teinte au choix de l'Architecte. Habillage type Linea des établissements Laudescher ou équivalent, compris tableau d'affichage

#### 4.1.8 Equipements électriques :

Eclairage par luminaires LEDS (*spots et/ou appliques*) commandés par détecteur de présence.

### 4.2 CIRCULATION DU REZ-DE-CHAUSSEE

---

#### 4.2.1 Sols :

Carrelage grès émaillé pose collée sur chape des établissements France Alpha ou équivalent, avec plinthes carrelées assorties ; dimensions et coloris au choix de l'architecte.

#### 4.2.2 Murs :

Revêtement mural vinyle des établissement Muraspect ou équivalent, motif et teinte au choix de l'architecte.

#### 4.2.3 Plafonds :

Faux-plafond type Gyptone des établissements Placo ou équivalent.

#### 4.2.4 Portes

Portes des gaines techniques : finition peinte ; résistance au feu suivant exigences des concessionnaires.  
Porte de la cage d'escalier équipée d'un ferme porte ; finition peinte coloris au choix de l'Architecte.

#### 4.2.5 Equipement électrique

Eclairage par luminaires LEDS (*spots et/ou appliques*) commandés par détecteur de présence.

---

### 4.3 CIRCULATIONS DES ETAGES

---

#### 4.3.1 Sols :

Moquette type Tecsom des établissement Tarkett ou équivalent, avec plinthes médium peint ; coloris au choix de l'architecte.

#### 4.3.2 Murs :

Toile de verre peinte, motif et teinte au choix de l'architecte.

#### 4.3.3 Plafonds :

Peinture sur support béton.

#### 4.3.4 Portes :

Portes des gaines techniques : peintes ; résistance au feu suivant exigences des concessionnaires.

Portes de la cage d'escalier équipées d'un ferme porte ; finition peinte coloris au choix de l'Architecte.

#### 4.3.5 Equipement électrique :

Eclairage des circulations communes : plafonniers et/ou appliques LEDS sur détecteurs de présence.

---

### 4.4 CAGE D'ESCALIER

---

#### 4.4.1 Escalier :

Escalier en béton préfabriqué ; finition des marches : peinture de sol et marquage PMR.  
Main-courante périphérique en tube métallique.

#### 4.4.2 Sols des paliers :

Carrelé au RDC, peinture de sol dans les étages.  
Marquage PMR.

#### 4.4.3 Murs :

Peinture gouttelette.

#### 4.4.4 Plafonds :

Peinture gouttelette.

#### 4.4.5 Equipements :

Eclairage par Hublots LEDS commandés sur détecteur de présence.  
Echelle métallique sur support mural au dernier palier pour accès à la toiture-terrasse de l'immeuble.

---

### 4.5 LOCAUX VELOS COMMUNS

---

Local vélos 01 sur rue du Marais et local vélos 02 à l'arrière du bâtiment :

Murs local 01 : Béton brut

Murs local 02 : Béton brut pour les murs en séparatifs de la cage d'escalier et du local tertiaire  
Isolé pour les murs de façade donnant sur l'extérieur

Plafond : Isolé par flocage

Sol : Dalle béton brute

Fermeture : Porte métallique avec ferme porte et serrure à clé sur organigramme

Eclairage : Plafonnier étanche sur détection ; relié aux services généraux du bâtiment.

---

### 4.6 LOCAL POUBELLES

---

Local poubelle en rez-de-chaussée du bâtiment sur rue du Marais.

Les containers seront fournis par la collectivité sur demande préalable du syndic provisoire de copropriété.

Murs :	Béton armé ou maçonnerie de blocs d'aggloméré de ciment creux. Faïences murales sur une hauteur d'1m20 environ, finition brute au-delà
Sol :	Carrelé avec siphon de sol.
Fermeture :	Porte métallique avec ferme porte et serrure à clé sur organigramme.
Équipement :	Robinet de puisage eau froide, relié aux services généraux du bâtiment.
Eclairage :	Plafonnier étanche sur détection ; relié aux services généraux du bâtiment.

---

## 4.7 STATIONNEMENTS COUVERTS

---

### 4.7.1 Fermetures :

- Porte d'accès véhicules : porte basculante automatique métallique commandée par émetteurs radio.  
*2 émetteurs par place de stationnement couverte.*
- Porte d'accès piétons : porte métallique avec ferme porte et serrure à clé sur organigramme.

### 4.7.2 Eclairage :

Eclairage par plafonniers commandés par détecteur de présence.

Eclairage de sécurité par BAES.

## 5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

---

### 5.1 ASCENSEUR

---

Ascenseur desservant l'ensemble des étages.

Cabine 630 kg permettant le transport de personnes valides ou à mobilité réduite.

Miroir, spots et barre d'appui.

Carrelage grès émaillé au sol pose collée, des établissements France Alpha ou équivalent ; dimensions et coloris au choix de l'architecte.

### 5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

---

*Sans objet : chauffage et production d'eau chaude sanitaire individuels ; parties communes non chauffées.*

### 5.3 TELECOMMUNICATIONS

---

#### 5.3.1 Téléphone

Colonne de distribution dans circulations communes, avec répartition en pied de colonne sur arrivée Orange.

#### 5.3.2 Antenne TV et radio

Bâtiment équipé d'une installation permettant de recevoir l'ensemble des chaînes de la TNT non cryptées.

### 5.4 RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

---

Local poubelle en rez-de-chaussée du bâtiment accessible depuis le pied de la rampe d'accès au hall de l'immeuble.

Les containers seront fournis par la collectivité sur demande préalable du syndic provisoire de copropriété.

### 5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

---

#### 5.5.1 Ventilation des logements : *Décrite au poste 2.9.4.5.*

Alarme de disfonctionnement du groupe extracteur dans les communs.

#### 5.5.2 Ventilation du local poubelles et des locaux vélos :

Par mise en œuvre de grilles de ventilation en partie haute et en partie basse.

## 5.6 ALIMENTATION EN EAU

---

### 5.6.1 Comptages généraux :

Compteur général en regard extérieur au droit de la limite de la parcelle ou en gaine technique au rez-de-chaussée du bâtiment suivant exigences du concessionnaire.

### 5.6.2 Surpresseurs, réducteurs de pression, traitement de l'eau :

Installation réalisée conformément aux exigences du concessionnaire.

### 5.6.3 Colonnes montantes :

Tube PVC posé sur colliers, vanne en pied avec dispositif de vidange.

### 5.6.4 Branchements particuliers :

Espace dans les communs équipés de sous-compteurs individuels (*relève par le syndic de copropriété pour répartition des charges*).

## 5.7 ALIMENTATION EN GAZ

---

### 5.7.1 Colonnes montantes :

A partir du coffret gaz extérieur, localisation suivant exigences du concessionnaire.

Cheminement en rez-de-chaussée sous protection mécanique suivant prescriptions du concessionnaire, Colonne montante en tube cuivre avec ventilation haute en toiture et basse position suivant exigences du concessionnaire.

### 5.7.2 Branchements et comptages particuliers :

Espace dans les communs pour mise en place du compteur individuel par le concessionnaire ; sur sollicitation de l'acquéreur.

### 5.7.3 Comptage des services généraux : *Sans objet*

## 5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

---

### 5.8.1 Comptage des services généraux :

Comptage dans gaine technique, localisation suivant exigences du concessionnaire.

### 5.8.2 Colonne montante :

A partir du coffret électricité extérieur, localisation suivant exigences du concessionnaire:

Cheminement enterré jusqu'à la gaine technique située au rez-de-chaussée.  
Colonne montante en gaine technique suivant exigences du concessionnaire.

### 5.8.3 Branchements et comptages particuliers :

Depuis les distributeurs d'étages installés dans les gaines techniques EDF : dérivations individuelles pour alimentation des logements. (*compteur individuel à l'intérieur de la Gaine Technique Logement, mis en place par le concessionnaire*).

## 6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

### 6.1 VOIRIE

---

Accès aux stationnements aériens : Voirie en enrobé.

Accès aux stationnements couverts : Rampe en enrobé

### 6.2 CIRCULATION DES PIETONS

---

Cheminement piéton depuis la limite de propriété jusqu'au hall d'entrée du bâtiment : paliers et rampe en béton brut, pentes et marquage conformes à la réglementation accessibilité aux P.M.R.  
Garde-corps métallique.

Cheminement piéton depuis les stationnements couverts jusqu'à l'escalier extérieur du hall d'entrée : béton brut

Cheminement piéton arrière d'accès au palier extérieur du local tertiaire : gravier.

---

## 6.3 ESPACES VERTS

---

### 6.3.1 Plantations d'arbres, arbustes fleurs

Plantation d'arbres ou arbustes à fleurs et végétaux tapissants dans les espaces verts communs suivant plan.

### 6.3.2 Engazonnement

Engazonnement dans les espaces verts communs suivant plan.

### 6.3.3 Arrosage *Sans objet*

---

## 6.4 STATIONNEMENTS AERIENS COMMUNS

---

### 6.4.1 Sol

- Places de stationnement n°01 à 05 : dalle alvéolaire engazonnée.
- Places de stationnements 06 et 07 : enrobé, marquage peinture, signalétique PMR

### 6.4.2 Pré-équipement pour IRVE

Pré-équipement pour Installation de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) : le parc de stationnement aérien comprendra les dispositions suivantes, en conformité avec le décret et l'arrêté du 23 décembre 2020 auxquels le présent immeuble est soumis :

. Un fourreau aiguillé sera amené au droit de chaque place de stationnement ; depuis les services généraux de l'immeuble.

. Le raccordement au réseau public sera dimensionné en prenant en compte une puissance additionnelle de 15 kVA réservée aux IRVE pour l'ensemble des stationnements couverts et aériens.

---

## 6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

---

### 6.5.1 Rampe d'accès piétons au hall d'entrée :

Eclairage par appliques LEDS commandées par horloge de programmation.

### 6.5.2 Stationnements aériens :

Eclairage par luminaires LEDS sur mâts, commandés par horloge de programmation.

---

## 6.6 CLOTURES

---

### 6.6.1 Sur rue : *Sans Objet*

### 6.6.2 Accès piétons au bâtiment :

Porte du hall d'entrée : ensemble aluminium, contrôle par platine vidéophone et badge VIGIK ou équivalent

### 6.6.3 Avec les propriétés voisines : *Sans Objet*

---

## 6.7 RESEAUX DIVERS

---

### 6.7.1 Eau – Gaz – Electricité – Egoûts - Télécommunications

Raccordement au réseau public.

### 6.7.2 Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement

Infiltration à la parcelle

### 6.7.3 Postes incendie, extincteurs *Sans objet*

### 6.7.4 Drainage du terrain *Sans objet*

## 7. CONTROLES ET DIVERS

**IMPORTANT :** Les indications d'emplacements de mobiliers de cuisine et d'appareils électroménagers figurant sur les plans sont indicatives. Seul le meuble-vasque de la salle d'eau est prévu au présent descriptif.

- a. Les cotes de plans pourront être légèrement modifiées pour les besoins de la construction ou autres.
- b. Les marques, modèles et dimensions des équipements sont donnés à titre indicatif, le promoteur se réserve à tout moment, sur demande du Maître d'œuvre, le droit de les remplacer par des équivalents, dans le cas de forces majeures, tel que la défaillance des fournisseurs, cessation de fabrication, rupture de stock, impossibilité d'approvisionnement dans des délais compatibles avec l'avancement du chantier.
- c. Les indications portées sur les plans de vente concernant l'emplacement des appareillages tels que radiateurs, points lumineux, prises, appareils sanitaires, pourront être modifiés suivant les impératifs techniques. Les canalisations d'évacuation des appareils sanitaires ne figurent pas sur les plans.
- d. Toute modification du plan ou du descriptif par l'acquéreur devra être préalablement soumise pour approbation conjointe du Maître d'œuvre et du Maître d'Ouvrage qui seront libres d'en refuser l'exécution dans la mesure où elle apparaît incompatible avec la qualité des travaux, le planning d'exécution du chantier, les règlements en vigueur ou les droits des tiers. Les frais de dossier et honoraires d'études seront à la charge de l'acquéreur dans le cadre de ses demandes de modifications.
- e. Aucune entreprise étrangère au chantier ne pourra pénétrer sur celui-ci avant la terminaison de l'appartement et sa livraison.
- f. Les teintes de peinture et des matériaux des façades, l'aménagement des abords et le choix des plantations seront déterminés par le Maître d'œuvre après accord du Maître d'Ouvrage.
- g. Les travaux faisant l'objet de la présente notice sont contrôlés par un Bureau de Contrôle Technique agréé.
- h. Conformément à la réglementation en vigueur en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ; l'ensemble des commandes des équipements techniques (*interrupteurs, tableau de commande des chaudières ...*) seront positionnés selon prescriptions des bureaux d'études techniques. Ces implantations ne pourront être modifiées.